

Commune de RONCEY Conseil Municipal

Réunion du lundi 2 mai 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 2 mai 2022 à 20 heures 30, sous la présidence de M. LECHEVALLIER Alain, Maire.

Tous les membres sont présents

1) Présentation de devis

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise RONCEY MOTOCULTURE d'un montant de 619 € pour l'achat d'un taille haie.

Monsieur le maire présente l'estimation pour la rénovation de l'éclairage public du bourg fournie par le SDEM. Il est prévu de rénover 9 luminaires pour un montant de 8500.00 € HT. La participation de la collectivité serait de 5100.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces travaux et donne tout pouvoir à M. le maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

Le conseil municipal souhaite tester l'extinction totale de l'éclairage public la nuit. Le SDEM va être contacté.

2) Subvention aux associations

Le conseil municipal valide les subventions suivantes :

Association "Familles Rurales " de RONCEY (pour l'organisation de l'Arbre de Noël)	208.00 €
Comité des Fêtes de RONCEY	350.00 €
Comité des Fêtes de RONCEY - illuminations	375.00 €
Société de chasse de RONCEY	63.00 €
Association des Anciens Combattants de RONCEY	75.00 €
UCAR	250.00 €
Téléthon	20.00 €
Croix de guerre	30.00 €
APEI	50.00 €
APE Roncey	125.00 €
Association chacun son tour	450.00 €
TOTAL	1996.00 €

3) Décision modificative budget eau et assainissement

Suite à une erreur matérielle, il convient de rectifier le budget eau et assainissement en procédant à la décision modificative suivante :

61523 + 2900 €

023 - 2900 €

4) Location salle

Vu l'article L 2122-21 du CGCT,

Vu la délibération 2021-36 du 01/07/2021 fixant les tarifs de la salle des fêtes et de la salle polyvalente,

Considérant que certaines circonstances et notamment la COVID peuvent engendrer des annulations de location,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à procéder au remboursement des sommes versées en cas d'annulation justifiée d'une location de salle. Il établira un certificat administratif autorisant le remboursement à la personne concernée. Le locataire devra fournir un RIB pour mandatement.

Le conseil municipal décide de modifier les tarifs des salles pour les associations de la commune :
Gratuité une fois par an pour chaque association.

Tarifs à compter du 1^{er} juin 2022 :

Forfait réunion sans droit d'entrée

Salle polyvalente 12 € salle des fêtes 22 €

Forfait réunion avec droit d'entrée

Salle polyvalente 22 € salle des fêtes 44 €

Forfait annuel pour l'ensemble des animations :

Salle polyvalente 255 € salle des fêtes 510 €

5) Questions diverses

Le compte rendu du conseil d'école du 22/03/2022 est présenté.

Le compte rendu de la conférence des maires du 08/04/2022 est présenté.

Une réunion du conseil des jeunes est fixée au 12 mai 2022 à 19h.

Le dossier d'information concernant l'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile sur la RD 236 est consultable en mairie.

Le conseil municipal procède à la composition des bureaux pour les élections législatives du 12 et 19 juin 2022.

La prochaine réunion est fixée le jeudi 16 juin 2022.

Le Maire,



Alain LECHEVALLIER

